

Styliste

Le p'tit mémo expert « métier »



Forme

Profession libérale relevant de l'Urssaf

Problématiques

Choix du régime fiscal, dépassements de seuils fiscaux, l'adhésion à une AGA.

Si la création d'une activité de styliste n'est pas compliquée et s'il n'est pas nécessaire de disposer de beaucoup de trésorerie pour se lancer, il existe néanmoins quelques problématiques. Il faudra donc :

- Opter pour le bon régime fiscal : micro BNC, déclaration contrôlée,
- Surveiller régulièrement ses recettes car en dépassement de seuil, il devra soit passer au réel, soit être assujéti à la TVA, soit les deux d'un coup et ce soit en cours d'année soit l'année suivante,
- Ne pas oublier d'adhérer à une Association de Gestion Agréée (AGA) dans les 5 mois du début de chaque année, à défaut de quoi son imposition sera majorée de 25%,
- Faire attention aux libellés des factures pour éviter la re-qualification en salariat.

Le + de Com'Com

Dans la mode, le styliste peut outrepasser certaines fois les limites juridiques de son activité. En effet, être styliste sous le régime de la profession libérale inscrit à l'Urssaf, ne permet pas de produire des vêtements. Il s'agit dans ce cas d'une activité commerciale. Il faudra alors soit passer sous le régime artisan (ce que nous déconseillons) soit passer en SARL.

Compléments d'informations [Cinéma, production audiovisuelle et multimédia](#)



Fiches Expert

- [Être libéral](#)
- [Liste des professions libérales et leurs caisses de retraite](#)
- [À quoi servent les organismes de gestion agréés ?](#)



Bibliographie

- [Les guides du free-lance : trouver ses clients](#)
- [Les guides du free-lance : vendre ses prestations](#)



Paroles d'expert

- [C'est quoi une association de gestion agréée ?](#)

